

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2022

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 octobre 2022 à 19h00 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. André Champagne, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry, Marie Ouellette et Claudia Rioux, MM. Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h09 par M. André Champagne, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu l'avis de convocation mardi le 18 octobre 2022 et tous les membres du conseil municipal présents ont répondu avoir reçu ladite convocation.

RÉSOLUTION No 263-2022

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, fait lecture de l'avis de convocation.

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit adopté tel que présenté.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Dépôt d'une offre d'achat pour la propriété sise au 785, rue Principale à Saint-Thomas
4. Mandater un notaire pour la signature de l'acte notarié et mandater M. André Champagne, Maire et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents afférents audit acte
5. Période de questions
6. Levée de la séance

RÉSOLUTION No 264-2022

ANNULATION DES SUJETS À DISCUTER À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Attendu que tous les membres du conseil étaient présents ;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2022

Attendu que tous les membres du conseil ont décidé à l'unanimité d'annuler les sujets à discuter pour les reporter à plus tard ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Thomas d'annuler tous les sujets à discuter à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 265-2022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h11.

M. André Champagne
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Dir. générale et greffière-trésorière